



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE
BUZET-SUR-TARN SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

31660

L'an deux mil dix-huit le treize février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BUZET-SUR-TARN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. JOVIADO Gilles, Maire.

Étaient présents : M. JOVIADO Gilles, M. DARIES Alain, Mme GUERRERO Katia, Mme CHARLES Ghislaine, M. BONNASSIES Patrick, Mme DERAMOND Valérie, M. BONICALZI Christian, Mme DELAYEN Viviane, Mme GACH Agnès, Mme JARSKY DECOUST Irène, Mme NEIRINCK Claire, Mme SUET Eliane, M. TEGON Francis, M. VALERI Bernard, M. VINCENT Dominique, M. WALCZYNA Laurent.

Procurations : M. BOMMIER Yves à M. VALERI Bernard.

Absents excusés : M. MARTINEZ Miguel, M. PAREILLE Xavier.

Secrétaire de séance : Mme CHARLES Ghislaine.

OBJET : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36, L153-37 et L.153-47 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2012 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié le 20 septembre 2013 et 29 mars 2017 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 08/01/2018 ayant engagé la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n°2018/003 du 31 janvier 2018 ayant pour objet les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU ;

Considérant que, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un délai d'un mois minimum, afin de recueillir l'avis de celui-ci et que le conseil municipal doit délibérer sur les modalités de cette mise à disposition, ainsi que sur l'information du public concernant les dates et moyens de la mise à disposition ;

Monsieur le maire propose de modifier les dates de mise à disposition du public du projet afin de permettre de faire toutes les publications dans les délais impartis.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables en mairie pendant un mois aux jours et heures d'ouverture habituels durant la période allant du 28 février 2018 au 28 mars 2018 ;
- Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le Maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir ses avis au lieu où est déposé le dossier.



**Mairie de
BUZET-SUR-TARN**
31660

2. Les modalités de cette mise à disposition feront l'objet d'une information au public selon les moyens suivants :
 - Affichage de la délibération en mairie 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci ;
 - Avis de cette mise à disposition inséré dans un journal diffusé sur le département, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.
3. A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire présentera au conseil municipal qui en délibèrera le bilan de celle-ci
4. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public, sera approuvé par délibération motivée du conseil municipal.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au préfet du département de la Haute-Garonne.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire : Gilles JOVIADO

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Votes pour	: 17
Votes contre	: 00
Abstentions	: 00
Dates de convocation et d'affichage	: 08/02/2018
Date de publication ou notification	: 14/02/2018

